

Séance du 24 juillet 2018

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
10	14
<u>Date de la convocation :</u> 17 juillet 2018	
<u>Date d'affichage de la convocation:</u> 17 juillet 2018	
<u>Date d'affichage du compte-rendu:</u> 27 juillet 2018	

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre juillet, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU, Stéphanie RIOCREUX

MM., Pierre-Alexandre BRODSKY, Cyrille HALLIEN, Pierre NION, Patrick PLANTIER, Sébastien TOQUARD.

Excusés : Emmanuelle LAURENT, Claude BOISDRON (pouvoir à Françoise DEZE), Sébastien COLMAN, Christian SOUCHU (pouvoir à Chrystèle BENESTON)

Secrétaire de séance : Françoise DEZE

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal afin de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le dépôt de dossier au titre des Certificats d'Economie d'Energie. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Madame le Maire autorise une habitante du village à prendre la parole, à sa demande. Ont été évoqués les travaux de ravalement de façade du bâtiment municipal et l'emplacement du futur Point d'Apport Volontaire.

Le compte rendu de la séance de Conseil municipal du 02 juillet 2018 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :

Délégations syndicales :

SMIPE : Le SMIPE et la commission voirie travaillent conjointement à la création du nouveau point d'apport volontaire.

SIACEBA : Pierre NION informe le Conseil qu'il a participé à une réunion concernant l'appel d'offre réalisé par le syndicat pour la suppression de trois clapets à l'abandon, situés sur la boire du Pontarin. Ces travaux, prévus en septembre, sont financés à 100% par l'agence de l'eau.

Commissions municipales :

Commission affaires scolaires : Cyrille HALLIEN informe le Conseil que la convention ENIR, fixant la subvention versée par l'académie pour l'achat et la pose des Tableaux Numériques Interactifs dans les deux salles de classes de l'école communale, a enfin été reçue. Elle sera signée très prochainement.

La classe de Mme PERDREAU a été repeinte.

Commission urbanisme : Pierre NION a commencé le travail de repérage sur plan de la soixantaine de parcelles sans maître. Lors d'un prochain Conseil Municipal, il conviendra de décider les vingt premières parcelles qui pourraient entrer dans la procédure.

Pierre NION a participé à la dernière réunion du SCOT et il émet des inquiétudes quant aux aboutissements.

Commission voirie, réseaux : Les services d'ENEDIS ont répondu à l'interrogation faite par la commune quant aux très fréquentes microcoupures sur le réseau électrique. ENEDIS explique que celles-ci sont dues à des travaux en cours qui doivent se terminer prochainement.

Commission voirie, forêt : La commune vient de percevoir un premier versement de 31 265.05€, consécutif à la vente de bois du 15 juin dernier.

Commission attribution logement : La commission devra se réunir pour attribuer deux logements qui seront prochainement vacants.

Commission association : La signature de la convention de mise à disposition du local de l'ancien bureau de Poste à l'association Le Petit Café aura lieu le 29 août à 19 heures.

01 : D2018-35 : **AMENAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE EN CENTRE BOURG : AVENANT AU MARCHE PUBLIC**

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu la délibération D2017-38 du 07 août 2017 attribuant le marché public d'aménagement d'une place publique en centre bourg à l'entreprise EDELWEISS,

Considérant la nécessité de procéder à des modifications du marché public afin d'intégrer les remarques émises par l'Architecte des Bâtiments de France ainsi que les demandes complémentaires faite par la commune,

Montant initial HT : 90 671.95 €

Avenant n° 1 HT : 14 838.81 €

Nouveau montant HT : 105 510.76 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant considéré et tout document s'y rapportant.

02 : D2018-36 : **GROUPEMENT DE COMMANDE VOIRIE 2018 : ATTRIBUTION**

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Une convention constitutive pour le groupement de commandes du programme « voirie 2018 » a été établie avec les communes de : Benais, Brèches, Channay sur Lathan, La Chapelle sur Loire, Continvoir, Courcelles de Touraine, Hommes, Mazières de Touraine, Rillé, Saint Nicolas de Bourgueil, Savigné sur Lathan et la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.

Le coordonnateur chargé de ce groupement de commandes est la Communauté de Touraine Ouest Val de Loire, représentée par son Président, Monsieur Xavier DUPONT.

Une publicité a été lancée le **8 juin 2018** dans la Nouvelle République d'Indre et Loire et sur le site internet pro-marchespublics.com. La date de réception des offres était le **2 juillet 2018** à 12 heures. Les membres de la Commission créée à cet effet se sont réunis pour procéder à l'ouverture des plis, puis procéder à l'analyse des offres, le **2 juillet 2018** à 15 heures.

3 entreprises ont remis une offre, dont 2 par dématérialisation. Il s'agit de :

- Luc DURAND
- COLAS
- TPPL (remis en main propre)

Au vu des différences constatées à l'analyse des Bordereaux de Prix Unitaires, la Commission a décidé d'engager une phase de négociation auprès des soumissionnaires, dans le strict respect de l'article 4.2 du Règlement de Consultation.

La date de réception des offres était le **5 juillet 2018** à 12 heures.

Les offres ont été analysées sur deux critères, définis chacun sur 20 points :

- une note sur le prix (coefficient 0,7)
- une note technique (coefficient 0,3)

Au terme de l'ouverture et de l'analyse des offres, l'entreprise **Luc DURAND** propose l'offre la mieux disante. Elle a été retenue pour l'ensemble du groupement, sur la base des projets initiaux des Communes membres du groupement de commandes, pour un montant de 311 520,00 €uros TTC, Hors PSE, chaque Commune se réservant le droit de valider ou non les PSE dans leur marché.

Le détail par collectivités membres du groupement, est le suivant :

		LUC DURAND			
Communes	Voies PSE	Solution de Base TTC	PSE en +	PSE en -	Total solution de Base + PSE
BENAI	Carrefour Rue de la Motte	15 744,12			43 566,12
	La Varanterie	20 610,00			
	La Varanterie - PSE		12 226,80	-5 014,80	
BRECHES	La Closerie	10 154,40			73 574,40
	Le Bournais	20 799,00			
	Le Bournais - PSE		42 621,00		
CHANNAY SUR LATHAN	Territoire Communal	10 659,00			10 659,00
LA CHAPELLE SUR LOIRE	Rue des Bruns	24 534,00			86 402,88
	Rue de Tours	5 787,12			
	Chemin de la Jacquelière	19 678,56			
	Allée de la Jacquelière	7 394,40			
	Allée de la Jacquelière- PSE		7 756,80		
	VC n°26 - PSE		21 252,00		

CONTINVOIR	Mairie	26 589,00			45 013,80
	Enrobé coloré - PSE		26 496,00	-8 611,20	
	Enduit projeté - PSE		540,00		
COURCELLES DE TOURAINÉ	La Saulas	4 478,40			18 309,96
	La Roberdière	4 353,60			
	Les Clotreaux	3 857,76			
	Nallay	2 856,00			
	Grain de Son	1 111,80			
	Nallay - PSE		1 652,40		
HOMMES	Les Rosiers	6 984,00			15 540,00
	Les Rosiers - PSE		14 520,00	-5 964,00	
MAZIERES DE TOURAINÉ	Rue du Stade	16 056,00			24 849,00
	PSE 1		14 835,00	-13 416,00	
	PSE 2		6 086,40		
	PSE 3		6 654,00	-5 366,40	
RILLE	Rue du Colombier	2 862,00			2 862,00
ST NICOLAS DE BOURGUEIL	Route de la Martellière (A)	8 378,40			96 351,84
	Route de la Martellière (B)	4 728,00			
	Route de Port Guyet à Port Boulet	20 755,20			
	Route de Moulin Neuf	62 490,24			
SAVIGNE SUR LATHAN	Territoire Communal Nord	10 659,00			10 659,00
Total		311 520,00	154 640,40	-33 357,60	427 788,00

Il est rappelé que chaque Commune membre du groupement exécute elle-même son propre marché, pour la part lui revenant et fait valider son choix par son Conseil Municipal.

Ainsi, concernant la Commune de Benais, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie dans le cadre de ce groupement de commandes, propose de retenir l'entreprise **Luc DURAND**, pour un montant total de 36 305.10 €uros HT, **soit 43 566.12 €uros TTC**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les conclusions de la Commission,

DECIDE de retenir l'offre présentée par l'entreprise Luc DURAND pour un montant de **43 566.12 €uros TTC**,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces liées au marché de travaux à intervenir entre la Commune de Benais et l'entreprise Luc DURAND.

03 : D2018-37 : REALISATION D'UN EMPRUNT

Vote Pour : 12

Vote Contre : 00

Abstention : 00

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,
Vu la délibération n°2017-16 du 03 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017,

Considérant qu'il y a lieu de réaliser un emprunt pour réaliser l'opération d'investissement 280 -
ravalement de façade d'un bâtiment communal et 290 – Programme voirie 2018 – rue de la Varanterie et
291 – Programme voirie 2018 – carrefour de La Motte,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts
dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant les offres suivantes reçues de différents organismes prêteurs sollicités pour un prêt de 70 000
euros, à taux fixe sur une période de 15, 20 ou 25 ans :

Crédit mutuel					
DUREE	PERIODICITE DE REMBOURSEMENT	TAUX FIXE	ECHEANCE	REMB ANNUEL	MONTANT TOTAL DES INTERET
15 ans	Trimestrielle	1.32%	1 287.89 €	5 151.56 €	7 273.40 €
20 ans	Trimestrielle	1.58%	1 022.23 €	4 088.92 €	11 778.40 €
25 ans	Trimestrielle	1.85%	875.90 €	3 503.60 €	17 590.00 €

Frais d'étude et d'enregistrement : 150€

Caisse d'épargne					
DUREE	PERIODICITE DE REMBOURSEMENT	TAUX FIXE	ECHEANCE	REMB ANNUEL	MONTANT TOTAL DES INTERETS
15 ans	Trimestrielle	1.49%	1 304.06 €	5 216.24 €	8 243.60 €
20 ans	Trimestrielle	1.74%	1 037.95 €	4 151.80 €	13 036.00 €
25 ans	Trimestrielle	1.96%	887.13 €	3 548.52 €	18 713.00 €

Commission d'engagement : 110 €

Crédit agricole					
DUREE	PERIODICITE DE REMBOURSEMENT	TAUX FIXE	ECHEANCE	REMB ANNUEL	MONTANT TOTAL DES INTERETS
15 ans	Trimestrielle	1.40%	1 294.14 €	5 176.56 €	7 648.40 €
20 ans	Trimestrielle	1.64%	1 026.93 €	4 107.72 €	12 154.40 €
25 ans	Trimestrielle	1.98%	888.06 €	3 552.24 €	18 806.00 €

Frais de dossier : 120 €

La Banque Postale					
DUREE	PERIODICITE DE REMBOURSEMENT	TAUX FIXE	ECHEANCE	REMB ANNUEL	MONTANT TOTAL DES INTERETS
18 ans	Trimestrielle	1.65%	1 125.72 €	4 502.88 €	11 112.80 €
20 ans	Trimestrielle	1.74%	1 037.95 €	4 151.80 €	13 100.28 €
25 ans	Trimestrielle			- €	

Commission d'engagement : 100 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

AUTORISE le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de **70 000 euros**.

DECIDE de retenir l'offre du CREDIT MUTUEL, soit un emprunt de 70 000 Euros, à taux fixe de 1.58 %, à échéance constante, sur 20 ans.

AUTORISE le maire à signer le contrat de prêt.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

PRECISE que maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

04 : D2018-38 : **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°2**
Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération n°D2018-15 du 09 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018, et la délibération D2018-27 approuvant la Décision Modificative du budget n°1,
Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder à des aménagements du budget en section d'investissement, sans que ceux-ci ne viennent bouleverser l'équilibre du budget,

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre / Article Désignation	Dépenses		Solde de l'opération
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	
Opérat° 280 / Article 21311 Ravalement façade mairie	15 750.00 €	/	55 000.00 €
Opérat° 290 / Article 2151 – Programme voirie 2018 La Varanterie	11 000.00 €	/	29 000.00 €
Opérat° 291 / Article 2151 – Programme voirie 2018 Carrefour de La Motte	/	7 600.00 €	17 000.00 €
Opération 292 / 2312 – Travaux supp centre bourg	/	3 000.00 €	18 000.00 €
Opérat° 294 / Article 2151 – Comblement cavité + réfection voirie Grand Mont	/	16 150.00 €	16 150.00 €
TOTAL :	26 750.00€	26 750.00 €	
TOTAL GENERAL :	0.00€		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE la présente modification du budget 2018.

05 : D2018-39 : **RAPPORT DE LA CLECT SUR LE TRANSFERT DE CHARGES GEMAPI, TRANSPORTS SCOLAIRES ET RASED**

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu l'article 1609 nonies c du Code Général des Impôts,
Vu l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le rapport produit par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sur le transfert de charges relatif aux compétences GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), transports scolaires et RASED (Réseau d'Aide aux Elèves en Difficultés), validé le 15 juin 2018,

Considérant que chaque commune membre de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire dispose de trois mois à partir de la transmission de ce rapport pour délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT sur le transfert de charges relatif aux compétences GEMAPI, transports scolaires et RASED.

06 : D2018-40 : **MODIFICATION DE LA LISTE DES ADHERENTS AU SIEIL**

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Suite à la modification en 2014 de ses statuts et de la possibilité ouverte aux communautés de communes d'adhérer à présent aux compétences « à la carte » du SIEIL, le Comité syndical du SIEIL a approuvé, par délibération n° 2018-06 en date du 27 mars 2018, l'adhésion de la Communauté de commune Touraine Vallée de l'Indre à la compétence « Eclairage public » du SIEIL.

La mise à jour de la liste des membres adhérents au SIEIL, annexée à ses statuts, est donc nécessaire.

En application de l'article L 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque adhérent au SIEIL doit à présent se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de commune Touraine Vallée de l'Indre à la compétence « Eclairage public » du SIEIL et par conséquent de la modification de la liste annexée à ses statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les statuts du SIEIL et la liste des membres annexée à ceux-ci,
Vu la délibération du Comité syndical du SIEIL n° 2018-06 en date du 27 mars 2018,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de commune Touraine Vallée de l'Indre à la compétence « Eclairage public » du SIEIL.

07 : D2018-41 : **DEPOT DE DOSSIER AU TITRE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE**

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire rappelle que le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie a été validé en Conseil communautaire le 18 juillet 2017.

Aujourd'hui certains projets validés ont été abandonnés permettant à de nouveaux projets d'en bénéficier.

Madame le Maire précise que deux projets seraient susceptibles de bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie :

- Le chantier d'isolation des combles du logement situé au 3 rue de l'ancienne mairie
- Le chantier d'isolation des combles du logement situé au 4D rue de la République
- Le remplacement des portes et fenêtres de la cantine scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le dépôt de dossier au titre des Certificats d'Economie d'Energie dans le cadre des travaux précités,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00. Le prochain Conseil aura lieu le 17 septembre 2018 à 20h30.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
	Excusé <i>(pouvoir à Françoise DEZE)</i>		Excusé	
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
		Excusée		
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
		Excusé <i>(pouvoir à Chrystèle BENESTON)</i>		